

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-
SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT
-:-

DECRET N° 69-125/PR-SGG
19 Mai 1969
du 19 Mai 1969

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 17 juillet 1968 approuvée par le
référendum du 28 juillet 1968 ;
VU le Decret N°230/PR du 31 juillet 1968, portant
formation du Gouvernement,

DECRETE :

Article 1er - Pour compter du 19 mai 1968, Mr Albert OUASSA,
Ministre de la Fonction Publique, de la Réforme Administrative
et du Travail, est chargé de l'intérim du Garde des Sceaux,
Ministre de la Justice et de la Législation, pendant l'absence
de Mr Issaka DANGO.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 19 Mai 1969

par le Président de la République,
Chef du Gouvernement,

Ampliations : PR 4 - CS 6
EJL-MFPRAT 4 - CES 5 - DGAJL 2
Ministères 8 - SGG 4 - SGPR 1 -
IAA-Gde Chanc.-DCCT-DN-JORD 5 -
DEP-Dtion Stat. 4 - SGM 10.


Emile-Derlin ZINSOU